



Commune de Barberaz  
Savoie

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR RENOUELEMENT DU DOSSIER PERISCOLAIRE  
DOCUMENT A RENDRE OBLIGATOIREMENT AVANT LE 31 JUILLET 2022  
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023**

1- Père : .....  
Mère : .....

Nom et Prénom des enfants à inscrire en maternelle ou primaire (première inscription : fiche sanitaire obligatoire)

Premier : ..... 1<sup>ère</sup> inscription oui   
Second : ..... 1<sup>ère</sup> inscription oui   
Troisième : ..... 1<sup>ère</sup> inscription oui   
Quatrième : ..... 1<sup>ère</sup> inscription oui

2- Joindre obligatoirement un justificatif de domicile (facture ou quittance de loyer) de moins de 3 mois.

3- Coordonnées téléphoniques Père : ..... Mère : .....

4- Demande de création de double compte suite à une séparation oui  non

5- Facturation : au père  à la mère  M & Mme

6- Email (1 seul utilisable par compte) : .....@..... (obligatoire pour la facturation).

Accepter vous de recevoir des informations, factures.... sur cet email oui  non   
Si non acceptée, vous devrez vous procurer les éléments cités ci-dessus au service scolaire.

7- Numéro d'allocataire : ..... (Consultation sur CAF PRO par la commune)  
Si non allocataire, fournir le dernier avis d'imposition pour calcul du QF/tarif cantine.  
**A défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué (8,30€).**

8- Si il y a des changements concernant la fiche sanitaire de liaison de (des) l'enfant(s), vous devrez en fournir une nouvelle au service périscolaire (téléchargeable sur le site <https://barberaz.issila.com>)

9- En cas de changement de régime de repas (classique ou végétarien) vous devez contacter le service.

**Rappel** : adresse de contact pour les services périscolaires : [periscolaire@barberaz.fr](mailto:periscolaire@barberaz.fr)

Nous, parents, validons la reconduction des différentes autorisations signées lors de la première inscription (sorties, photos, contrôle CAF etc...) ainsi que les informations renseignées ci-dessus. Nous déclarons également avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement 2022-2023 des services périscolaires et les acceptons.

Signature du (ou des) parents obligatoires :